L'ajournement

devraient pas être admis sur le marché à moins d'avoir subi ces épreuves. Nous sommes parfaitement en mesure d'alimenter le marché intérieur avec nos produits canadiens, ainsi que d'en exporter, mais il faudrait accorder plus d'attention à la question des épreuves et des homologations.

En second lieu, cela devrait faire partie intégrante de l'équipement policier. Il ne faudrait pas que les agents aient à payer cela de leur poche. Faudra-t-il de nouvelles tragédies, comme celle qui a débuté dans ma circonscription pour se terminer dans celle du député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling), juste avant Noël, avant que nous nous décidions à appliquer une politique sérieuse de coordination à tous les niveaux et à ne rien épargner pour protéger et aider les forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions?

• (2215)

Comme bien d'autres, je voudrais qu'on le fasse partout afin de protéger les personnes qui essaient de faire du Canada un pays où tout le monde peut vivre en sécurité. Je n'insisterai jamais assez sur le fait que tout agent de la paix, qu'il soit à l'emploi de la police municipale, provinciale ou fédérale, joue ce rôle important. Je voudrais que les divers niveaux de gouvernement cherchent sincèrement à coordonner leurs efforts et à veiller, en même temps, à ce que les vestes soient d'excellente qualité et de fabrication canadienne.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, d'abord, je félicite le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) d'avoir si bien analysé la situation en ce qui concerne les gilets pare-balles et les dangers que courent les représentants de la loi. En fait, j'irais même jusqu'à approuver entièrement tout ce qu'il a dit ce soir. En tant que secrétaire parlementaire du ministre des Finances, je peux répondre à la question concernant les droits d'importation de 25 p. 100 imposés actuellement sur les gilets pare-balles au tarif de la nation la plus favorisée. En fait, le ministère des Finances a examiné très attentivement la possibilité de supprimer les droits de douane sur les gilets pare-balles à l'intention des agents de police en réponse à un certain nombre de demandes. Ces demandes émanent non seulement du député de Renfrew-Nipissing-Pembroke, mais aussi des usagers qui font valoir qu'il s'agit de matériel de sécurité qui doit bénéficier de la même franchise que les casques de pompiers et les casques de sécurité industrielle.

L'enquête du ministère a révélé que c'est à la fin des années 20 que le Canada a décidé d'exempter de droits de douane les casques de pompiers et les casques de sécurité industriels, comme les casques de mineurs, parce qu'ils n'étaient pas fabriqués au Canada à l'époque. En 1947, le Canada s'est engagé, dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, à ne pas imposer de droits de douane sur ces casques. Par ailleurs, au moins deux sociétés fabriquent des gilets pare-balles au Canada, notamment International Uniforms Limited, de Montréal, qui en fabrique plusieurs modèles. Comme le député de Renfrew-Nipissing-Pembroke l'a signalé, cette société vend des gilets pare-balles non seulement au Canada, mais aussi à certains fournisseurs aux États-Unis. A l'heure actuelle, la société collabore très étroitement avec la

GRC pour améliorer les gilets qu'elle fabrique afin de satisfaire, comme il se doit, à toutes les normes mentionnées par mon honorable ami. L'autre fabricant est la Société Safeco Manufacturing Limited, de Scarborough, en Ontario. A l'heure actuelle, cette maison ne fabrique pas de gilets pareballes, mais elle est en train de mettre au point des produits qui, j'en suis convaincu, satisferont aux normes mentionnées par mon honorable ami.

Selon moi, l'activité commerciale de ces deux compagnies risquerait d'être compromise si l'on supprimait les droits de douane sur les gilets pare-balles. Je pense que c'est une bonne chose que ce matériel soit fabriqué au Canada selon les normes recommandées par mon honorable ami. Le fait d'accorder une protection tarifaire aux fabricants canadiens nous aidera à atteindre cet objectif et permettra aux fabricants d'augmenter leur chiffre d'affaires au Canada et à l'étranger.

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES—L'ESSAI DE DÉFOLIANTS CHIMIOUES

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur l'Orateur, les 23, 26 et 27 janvier derniers et encore une fois aujourd'hui, j'ai posé au premier ministre (M. Trudeau) et au ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) une série de questions au sujet de l'essai, en juin 1966, de défoliants chimiques à la base de Gagetown des Forces armées canadiennes par l'armée des États-Unis.

Les réponses fournies par les porte-parole du gouvernement aux questions posées par mes collègues et par moi-même à ce sujet n'ont fait qu'embrouiller davantage toute l'affaire au lieu de nous éclairer.

• (2220)

L'incident de Gagetown soulève deux questions fondamentales. En premier lieu, il s'agit de connaître la nature et l'étendue de la participation du Canada aux essais sur les armes biologiques et chimiques et, en deuxième lieu, de découvrir pourquoi les gouvernements canadiens ont persisté à nier—et en fait continuent à nier—que le fruit des recherches sur les armes chimiques, effectuées dans un établissement de défense du Canada, devait bénéficier aux Américains au Vietnam.

Le ministère de la Défense nationale a mis en jeu sa crédibilité dans cette affaire, et en persistant à nier le rôle du Canada dans ces essais, il ne fait qu'entamer d'autant plus le crédit qu'il lui reste. Quand nous avons découvert que les gens de Winnipeg avaient servi de cobayes lors d'un essai effectué en 1953, le ministre de la Défense nationale nous affirmé que c'était là le dernier cas, et qu'on ne comptait plus effectuer d'autres essais du genre en plein air. Eh bien, six mois plus tard, nous avons eu connaissance des essais menés à Gagetown dans lesquels des produits chimiques carcinogènes, les Agents orange, blanc, mauve et bleu, avaient été employés. Le gouvernement avait pourtant affirmé de façon catégorique qu'il ne menait plus d'autres essais du genre; je suis donc persuadé qu'il nous suffit d'attendre encore quelques mois de plus pour découvrir un autre incident semblable. Les Canadiens méritent certainement mieux que les piètres excuses que leur sert le gouvernement les uns après les autres.